

Projet de résolution :

Vu le code de la démocratie locale, en particulier son article L1122-24;

Vu l'implication de la commune dans le département Titres Services de l'ALE, tel que votée en conseil communal en 2009 puis chaque année et renouvelée le 3 décembre 2012 à travers la garantie que la Commune assure pour l'ouverture de la ligne de crédit (en vue d'assurer ses dépenses de fonctionnement) auprès de la banque Belfius ;

Vu que par cette décision, la Commune s'est portée caution solidaire envers Belfius Banque, tant en capital qu'en intérêts, commissions et frais, de la ligne de crédit contractée par l'emprunteur;

Considérant les demandes répétées en conseil communal et les engagements pris en séance du 23 avril 2013 par le président du CA de l'ALE en charge, Michel Pierre, d'avoir ce débat au Conseil communal ;

Vu la piètre situation financière du département « Titres Service » de l'ALE de Chastre et les risques de faillite dudit Service ;

le Conseil communal de Chastre, par ... voix pour, ... voix contre et ... absentions, décide :

- de débattre de ce sujet en sa séance publique
- de demander les informations circonstanciées au président de l'ALE
- d'entendre les décisions concrètes prises par l'ALE concernant le devenir de ce service